

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SAÔNE BEAUJOLAIS

ARRONDISSEMENT
DE VILLEFRANCHE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 15 mai 2025

Liste des délibérations affichée le : 21 mai 2025

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 mai 2025

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 68

Président : Monsieur Jacky MÉNICHON

Secrétaire élue : Monsieur Jacques DUCHET

Présents : Daniel BASSET, Houria BENACEUR, Christian BETTU, Françoise BIOSA, Gaëtane BRENDLER, Nicole BRIDAY, Franck BRUNEL, Martine CARTILLER, Jean-Paul CHEMARIN, Catherine CINQUIN, Christophe CLAUZEL (pouvoir de Florence VALLETTE), Lucile DA SILVA, Maryse DE MAISONNEUVE, Nadine DEFNET, Sixte DENUELLE, Thierry DUBREUIL, Patrick DU CHAYLARD, Jacques DUCHET, Yvette DUCLOS, Sylvie DUVAL, Daniel FAYARD, Evelyne GEOFFRAY, Philippe GEORGES, Isabelle GERENTES, Bernard GROSPOST (pouvoir de Patrick BAGHDASSARIAN), Malik HECHAÏCHI, Monique JACOB (pouvoir de Alain MAHUET), Didier JAFFRE, Dorine JAMBON, Laurent JAMBON, Franck JOLY, Évelyne JOMARD, Béatrice LACHARME (pouvoir de René THÉVENON), Thierry LAMURE (Propières), Thierry LAMURE (Villié-Morgon), Michel MAZILLE, Jacky MENICHON (pouvoir de Frédéric MIGUET), Daniel MICHAUD (pouvoir de Nadine BAUDET), Jocelyne NARBOUX, Philippe PERRET, Frédéric PRONCHÉRY, Jean-Paul ROBIN, Elisabeth ROUX (pouvoir de Éric JORCIN), Sylvain SOTTON, Sylviane TERNISIEN, Chrystèle TOURNARIE, Jean-Michel TOURNISSOUX, Jean-Paul VARICHON.

Excusés : Jean-François ALEXANDRE, Patrick BAGHDASSARIAN (représenté par Bernard GROSPOST), Blandine BAMET-MONFRAY, Nadine BAUDET (représentée par Daniel MICHAUD), François BERTIN, Ségolène CRAPLET, Yves DEVILLAINE (représenté par Jean-Marc OSTLER), Samuel JAFFRE, Éric JORCIN (représenté par Elisabeth ROUX), Julia LARANJEIRA, Alain MAHUET (représenté par Monique JACOB), Frédéric MIGUET (représenté par Jacky MENICHON), Jean-Michel MOREY (représenté par Jean-Paul CIMETIERE), Alain MORIN (représenté par Daniel FOREST), Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON (représenté par Catherine RAYMOND), Serge THEVENET, René THÉVENON (représenté par Béatrice LACHARME), Jérémy THIEN, Florence VALLETTE (représentée par Christophe CLAUZEL), Audrey YVES-CHARTON.

Réf. 2025.091 – 16A

OBJET : PLUi-H - Modalités de concertation complémentaires

Rapporteur : Jacques DUCHET

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Saône Beaujolais ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L103-2, L103-3, L103-4, L103-5, L103-6, L103-7,

VU les modalités de concertation fixées dans la délibération n°2018-75 du 7 juin 2018 et relative à la prescription du PLUi-H de la CCSB ;

Éléments de contexte

CONSIDERANT que la CCSB a mis en place différents moyens et supports permettant à chacun de se tenir informé, d'échanger, et de formuler des observations et propositions.

CONSIDERANT que la concertation est menée pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLUi-H, c'est-à-dire de la prescription jusqu'à l'arrêt du projet.

CONSIDERANT que des temps forts sont organisés aux étapes clés de la procédure ; partage du diagnostic du territoire, débat sur les enjeux d'aménagement, échanges sur la traduction réglementaire du projet de territoire ;

CONSIDERANT que les moyens offerts au public pour se tenir informé et échanger sont, conformément à la délibération du 7 juin 2018 :

- La mise à disposition d'un dossier synthétique du PLUi-H au siège de la CCSB et dans chaque mairie ;
- La création d'une page internet dédiée au PLUi-H sur le site internet de la CCSB et diffusion régulière d'informations : état d'avancement du PLUi-H, calendrier des événements à venir, mise à disposition de documents de synthèse ;
- L'organisation de réunions publiques : Présentation de la démarche, du diagnostic et de ses enjeux, présentation des grandes orientations du PADD en amont des débats en conseil, la présentation du règlement (écrit et zonage), avant l'enquête publique ;
- L'organisation d'ateliers avec les acteurs du territoire (agriculteurs par exemple, professionnels de l'habitat et de l'immobilier pour le volet « habitat ») ;
- L'organisation d'une exposition sur le diagnostic et les enjeux de développement du territoire au siège de la communauté de communes.

CONSIDERANT que les moyens offerts au public pour formuler ses observations et propositions sont, conformément à la délibération du 7 juin 2018 :

- La mise à disposition d'un registre au siège de la communauté de communes et dans chaque mairie ;
- Les courriers postaux adressés au Président de la communauté de communes pendant toute la procédure ;
- L'envoi de courriels à l'adresse : concertation.plui@ccsb-saonebeaujolais.fr

CONSIDERANT qu'un registre a été ouvert au siège de la CCSB et dans les communes d'Aigueperse, Avenas, Azolette, Beaujeu, Belleville, Cenves, Cercié, Charentay, Chénas, Chiroubles, Corcelles-en-Beaujolais, Dracé, Emeringes, Fleurie, Juliéna, Jullié, Lancié, Lantignié, Les Ardillats, Marchampt, Monsols, Odenas, Ouroux, Propières, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Christophe, Saint-Clément-de-Vers, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Etienne-la-Varenne, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Jean-d'Ardières, Saint-Lager, Saint-Mamert, Taponas, Trades, Vauxrenard, Vernay, Villié-Morgon en date du 12 juillet 2018.

CONSIDERANT qu'un relevé des observations inscrites dans ces registres a été réalisé de manière régulière depuis le début de la procédure ;

CONSIDERANT qu'au cours de l'année 2019, il a été signalé la perte du registre des communes de Marchampt, Régnié-Durette et Quincié-en-Beaujolais ;

CONSIDERANT qu'au cours de l'année 2022, il a été signalé la perte du registre des communes de Saint-Georges-de-Reneins et Fleurie ;

CONSIDERANT que suite à leur perte, un nouveau registre a été ouvert dans les communes de Marchampt le 30 septembre 2019, de Régnié-Durette et Quincié-en-Beaujolais respectivement

le 7 et 9 octobre 2019, et dans les communes de Saint-Georges-de-Reneins le 19 mai 2022 et de Fleurie le 7 juin 2022.

CONSIDERANT que les registres des communes de Marchampt, Régnié-Durette et Quincié-en-Beaujolais ont été perdus entre la date d'ouverture du registre (le 12 juillet 2018) et le mois de septembre/octobre 2019.

CONSIDERANT que les registres des communes de Saint-Georges-de-Reneins et Fleurie ont été perdus entre les périodes de juillet 2020 et les mois de mai/juin 2022.

Les personnes ayant formulé leurs observations sur ces périodes sont invitées à réitérer leurs requêtes dans les registres à disposition en mairie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CONFIRME** les modalités complémentaires de la concertation pour les communes de Marchampt, Régnié-Durette, Quincié-en-Beaujolais, Saint-Georges-de-Reneins et Fleurie avec la mise à disposition de nouveaux registres en 2019 et 2022 dans ces mairies et ce jusqu'à l'arrêt du projet de PLUi-H ;
- **INVITE** les personnes ayant formulé leurs observations sur ces périodes à réitérer leurs requêtes dans les registres à disposition dans leur mairie de référence ;
- **CONFIRME** la poursuite de la concertation jusqu'à l'arrêt du projet PLUi-H ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la communauté de communes et affichée ou publiée par les communes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Jacques DUCHET



Le Président,
Jacky MENICHON

